

Légende

- Limite du site à l'étude
- Milieu humide (selon CIMA+, 2020)
- Cours d'eau permanent¹
- Cours d'eau intermittent¹
- Ligne des hautes eaux (LHE)²
- Bande de protection riveraine (10 m)
- Bande de protection riveraine municipale (15 m)
- Ponceau existant
P-012
- Libre passage du poisson requis
- Herbier aquatique (selon CIMA+, 2016)
- Herbier aquatique (selon CIMA+, 2020)
 1. Rubanier sp.
 2. Rubanier sp. et nénuphar
 3. Quenouille et nénuphar
- Zone d'intervention spéciale (ZIS)
- Station d'inventaire

¹ Les milieux humides et hydriques situés à l'extérieur du site à l'étude n'ont pas été relevés.

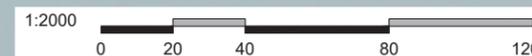
² La rivière Gatineau dans le secteur à l'étude est entièrement contrôlé par le barrage de Chelsea (X0002869). La ligne des hautes eaux de la rivière montrée en plan a donc été calculée à l'aide d'un modèle hydraulique sommaire.

Sources :

- Cours d'eau, CIMA+, 2020
- Herbiers aquatiques, CIMA+, 2020
- Ligne des hautes eaux, CIMA+, 2020
- Milieux humides, CIMA+, 2019 & 2020
- Photo aérienne, Google Imagerie, 2018
- Zone d'intervention spéciale, Gouvernement du Québec, 2019

Notes générales :

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à CIMA+. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur.



ENV-01f - Identification des milieux humides et hydriques (zone d'étude E)

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea (QC)
Municipalité de Chelsea

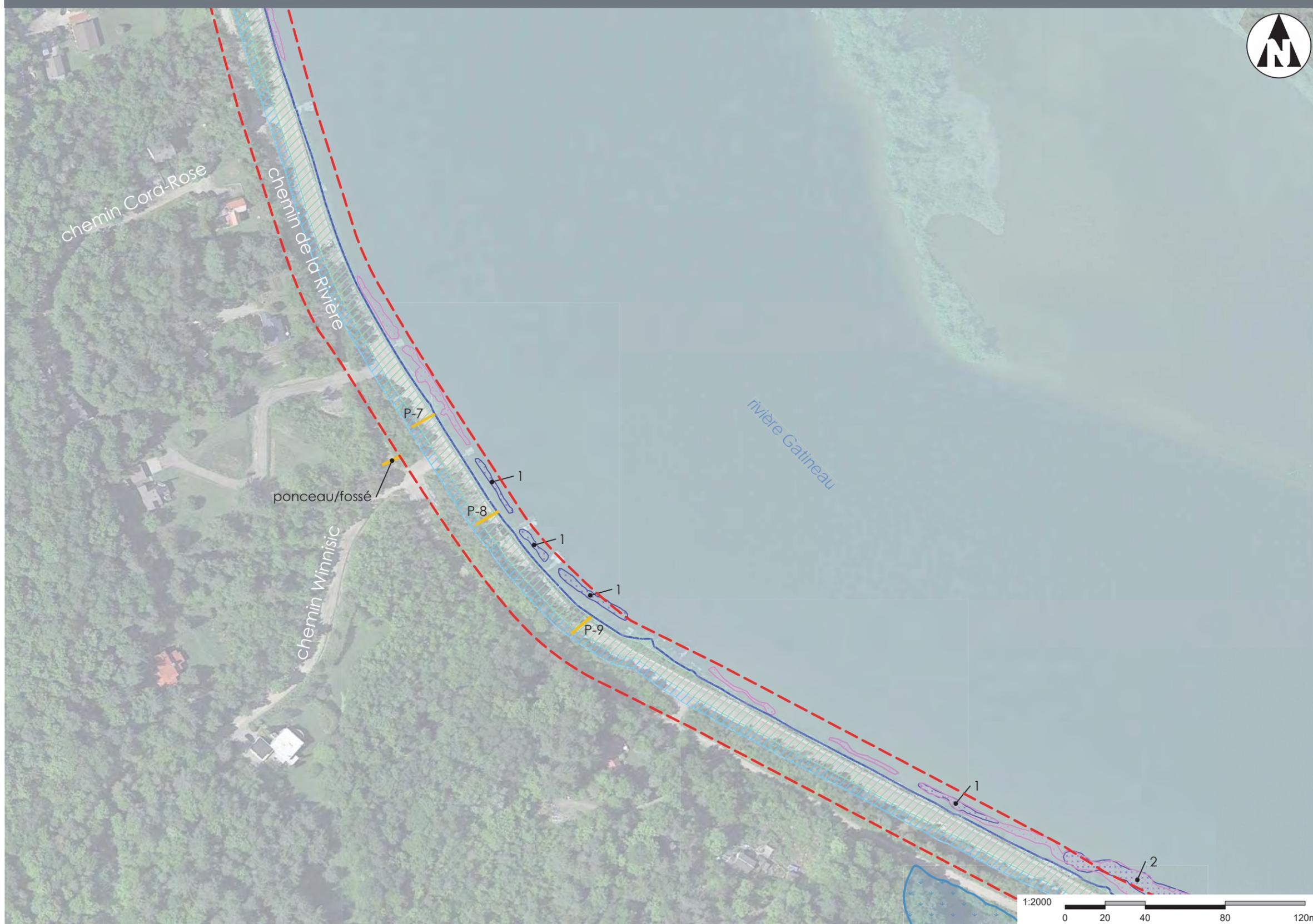
N/Réf. : G004516

Relevé par : V. Bouchard, N. Bertrand et D. Chalifoux
Dessiné par : V. Fauvel-Benoît
Concepteur : V. Bédard
Vérifié par : D. Chalifoux

Révision 01 - Émis pour étude de caractérisation écologique - 31 août 2020

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de « CIMA+ » ; toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de « CIMA+ ».





Légende

- Limite du site à l'étude
- Milieu humide (selon CIMA+, 2020)
- Cours d'eau permanent¹
- Cours d'eau intermittent¹
- Ligne des hautes eaux (LHE)²
- Bande de protection riveraine (10 m)
- Bande de protection riveraine municipale (15 m)
- Ponceau existant
- Libre passage du poisson requis
- Herbier aquatique (selon CIMA+, 2016)
- Herbier aquatique (selon CIMA+, 2020)
- 1. Rubanier sp.
- 2. Rubanier sp. et nénuphar
- 3. Quenouille et nénuphar
- Zone d'intervention spéciale (ZIS)
- Station d'inventaire

¹ Les milieux humides et hydriques situés à l'extérieur du site à l'étude n'ont pas été relevés.

² La rivière Gatineau dans le secteur à l'étude est entièrement contrôlé par le barrage de Chelsea (X0002869). La ligne des hautes eaux de la rivière montrée en plan a donc été calculée à l'aide d'un modèle hydraulique sommaire.

Sources :

- Cours d'eau, CIMA+, 2020
- Herbiers aquatiques, CIMA+, 2020
- Ligne des hautes eaux, CIMA+, 2020
- Milieux humides, CIMA+, 2019 & 2020
- Photo aérienne, Google Imagerie, 2018
- Zone d'intervention spéciale, Gouvernement du Québec, 2019

Notes générales :

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à CIMA+. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur.

ENV-01g - Identification des milieux humides et hydriques (zone d'étude F)

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea (QC)
Municipalité de Chelsea

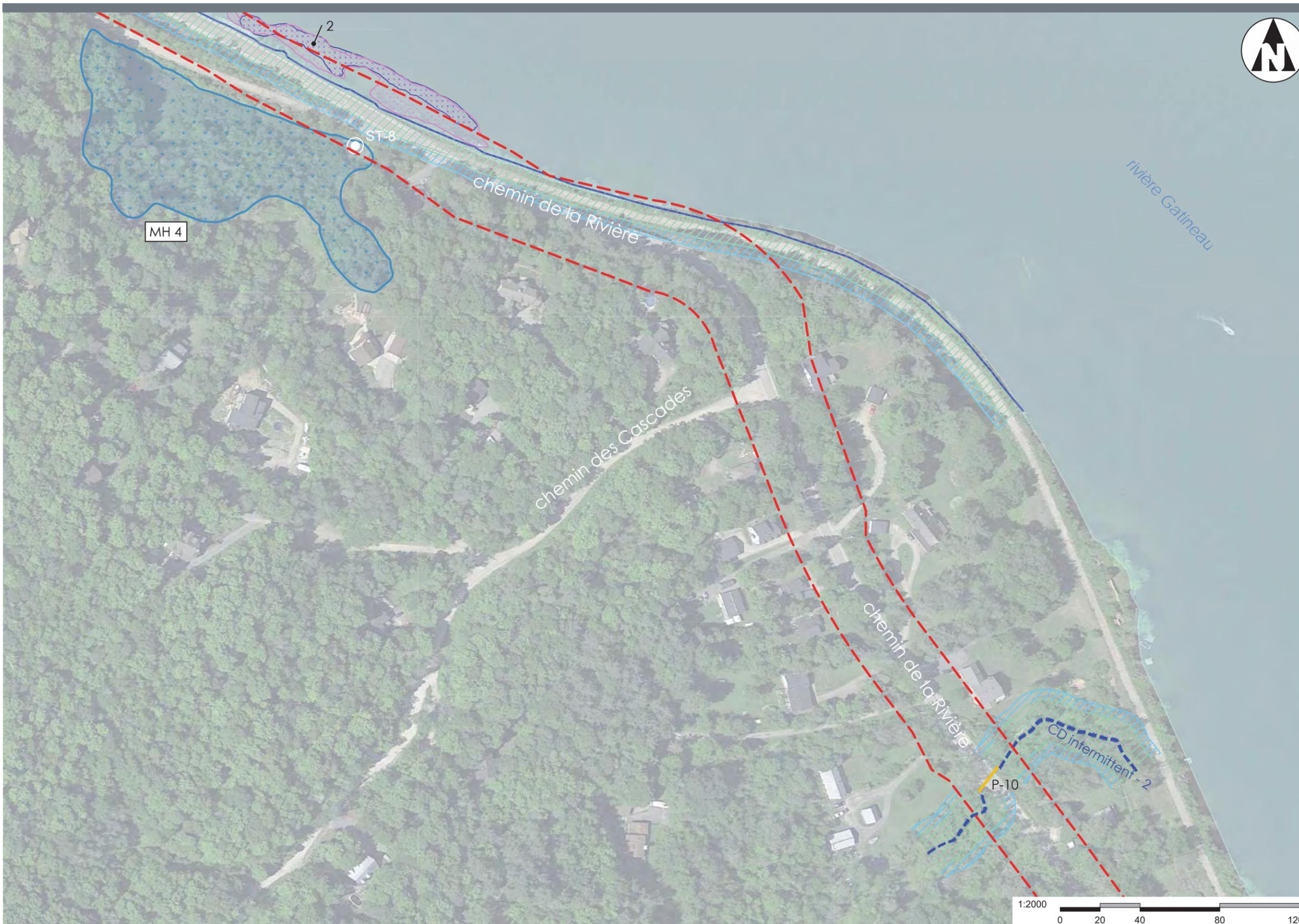
N/Réf. : G004516

Relevé par : V. Bouchard, N. Bertrand et D. Chalifoux
Dessiné par : V. Fauvel-Benoît
Concepteur : V. Bédard
Vérifié par : D. Chalifoux

Révision 01 - Émis pour étude de caractérisation écologique - 31 août 2020

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de « CIMA+ » ; toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de « CIMA+ ».





Légende

- Limite du site à l'étude
- Milieu humide (selon CIMA+, 2020)
- Cours d'eau permanent¹
- Cours d'eau intermittent¹
- Ligne des hautes eaux (LHE)²
- Bande de protection riveraine (10 m)
- Bande de protection riveraine municipale (15 m)
- Ponceau existant P-012
- Libre passage du poisson requis
- Herbier aquatique (selon CIMA+, 2016)
- Herbier aquatique (selon CIMA+, 2020)
- 1. Rubanier sp.
- 2. Rubanier sp. et nénuphar
- 3. Quenouille et nénuphar
- Zone d'intervention spéciale (ZIS)
- Station d'inventaire

¹ Les milieux humides et hydriques situés à l'extérieur du site à l'étude n'ont pas été relevés.

² La rivière Gatineau dans le secteur à l'étude est entièrement contrôlé par le barrage de Chelsea (X0002869). La ligne des hautes eaux de la rivière montrée en plan a donc été calculée à l'aide d'un modèle hydraulique sommaire.

Sources :

- Cours d'eau, CIMA+, 2020
- Herbiers aquatiques, CIMA+, 2020
- Ligne des hautes eaux, CIMA+, 2020
- Milieux humides, CIMA+, 2019 & 2020
- Photo aérienne, Google Imagerie, 2018
- Zone d'intervention spéciale, Gouvernement du Québec, 2019

Notes générales :

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à CIMA+. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur.



ENV-01h - Identification des milieux humides et hydriques (zone d'étude G)

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea (QC)
Municipalité de Chelsea

N/Réf. : G004516

Relevé par : V. Bouchard, N. Bertrand et D. Chalifoux
Dessiné par : V. Fauvel-Benoît
Concepteur : V. Bédard
Vérifié par : D. Chalifoux

Révision 01 - Émis pour étude de caractérisation écologique - 31 août 2020

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de « CIMA+ » ; toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de « CIMA+ ».





Légende

-  Limite du site à l'étude
-  Milieu humide (selon CIMA+, 2020)
-  Cours d'eau permanent¹
-  Cours d'eau intermittent¹
-  Ligne des hautes eaux (LHE)²
-  Bande de protection riveraine (10 m)
-  Bande de protection riveraine municipale (15 m)
-  Ponceau existant
-  Libre passage du poisson requis
-  Herbier aquatique (selon CIMA+, 2016)
-  Herbier aquatique (selon CIMA+, 2020)
 1. Rubanier sp.
 2. Rubanier sp. et nénuphar
 3. Quenouille et nénuphar
-  Zone d'intervention spéciale (ZIS)
-  Station d'inventaire

¹ Les milieux humides et hydriques situés à l'extérieur du site à l'étude n'ont pas été relevés.

² La rivière Gatineau dans le secteur à l'étude est entièrement contrôlé par le barrage de Chelsea (X0002869). La ligne des hautes eaux de la rivière montrée en plan a donc été calculée à l'aide d'un modèle hydraulique sommaire.

Sources :

- Cours d'eau, CIMA+, 2020
- Herbiers aquatiques, CIMA+, 2020
- Ligne des hautes eaux, CIMA+, 2020
- Milieux humides, CIMA+, 2019 & 2020
- Photo aérienne, Google Imagerie, 2018
- Zone d'intervention spéciale, Gouvernement du Québec, 2019

Notes générales :

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à CIMA+. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur.



ENV-01i - Identification des milieux humides et hydriques (zone d'étude H)

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea (QC)
Municipalité de Chelsea

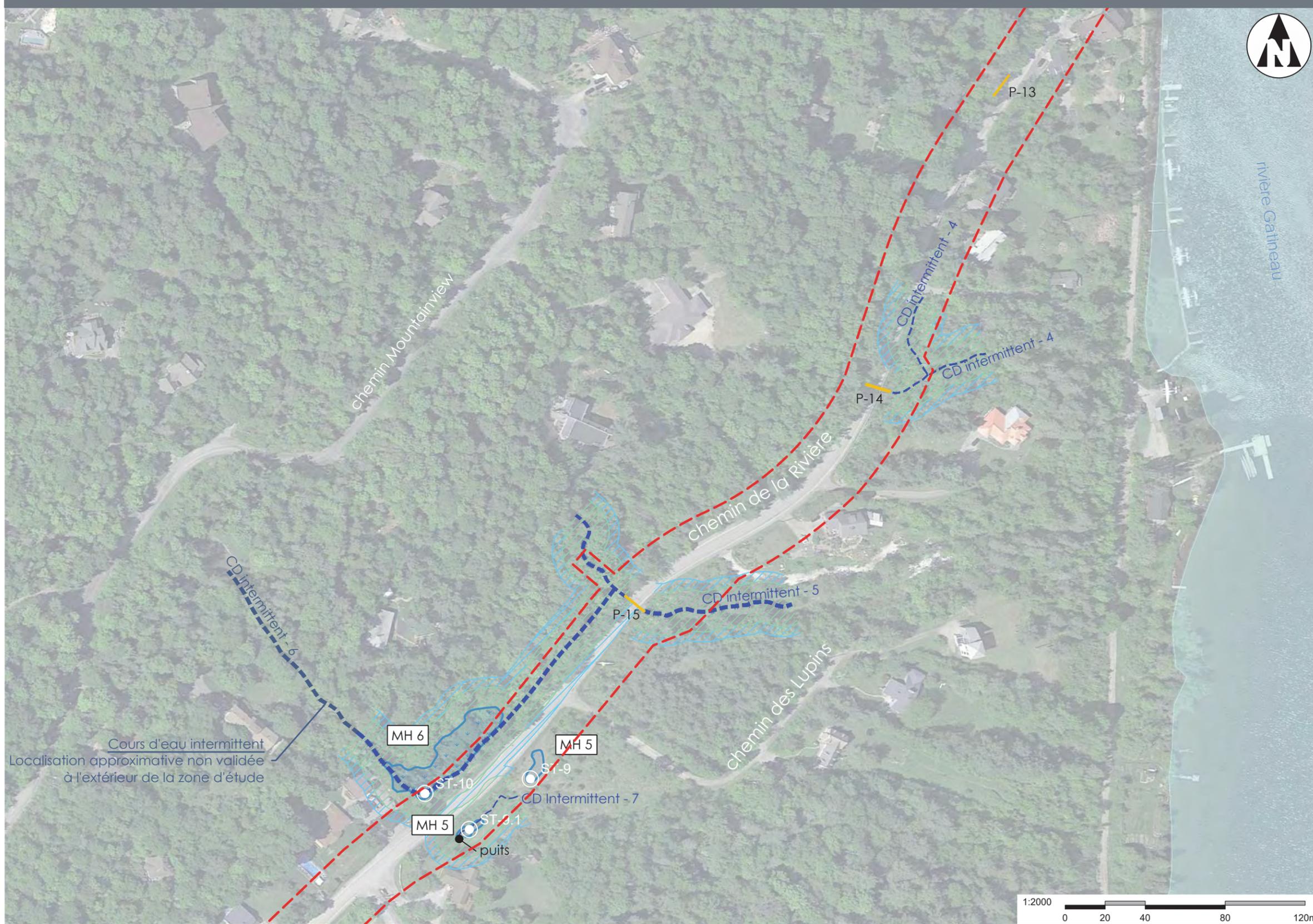
N/Réf. : G004516

Relevé par : V. Bouchard, N. Bertrand et D. Chalifoux
Dessiné par : V. Fauvel-Benoît
Concepteur : V. Bédard
Vérifié par : D. Chalifoux

Révision 01 - Émis pour étude de caractérisation écologique - 31 août 2020

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de « CIMA+ » ; toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de « CIMA+ ».





- Légende**
- Limite du site à l'étude
 - Milieu humide (selon CIMA+, 2020)
 - Cours d'eau permanent¹
 - Cours d'eau intermittent¹
 - Ligne des hautes eaux (LHE)²
 - Bande de protection riveraine (10 m)
 - Bande de protection riveraine municipale (15 m)
 - P-012 Ponceau existant
 - Libre passage du poisson requis
 - Herbier aquatique (selon CIMA+, 2016)
 - Herbier aquatique (selon CIMA+, 2020)
 - 1. Rubanier sp.
 - 2. Rubanier sp. et nénuphar
 - 3. Quenouille et nénuphar
 - Zone d'intervention spéciale (ZIS)
 - # Station d'inventaire

¹ Les milieux humides et hydriques situés à l'extérieur du site à l'étude n'ont pas été relevés.

² La rivière Gatineau dans le secteur à l'étude est entièrement contrôlé par le barrage de Chelsea (X0002869). La ligne des hautes eaux de la rivière montrée en plan a donc été calculée à l'aide d'un modèle hydraulique sommaire.

Sources :

- Cours d'eau, CIMA+, 2020
- Herbiers aquatiques, CIMA+, 2020
- Ligne des hautes eaux, CIMA+, 2020
- Milieux humides, CIMA+, 2019 & 2020
- Photo aérienne, Google Imagerie, 2018
- Zone d'intervention spéciale, Gouvernement du Québec, 2019

Notes générales :

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à CIMA+. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur.

ENV-01j - Identification des milieux humides et hydriques (zone d'étude I)

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea (QC)
Municipalité de Chelsea

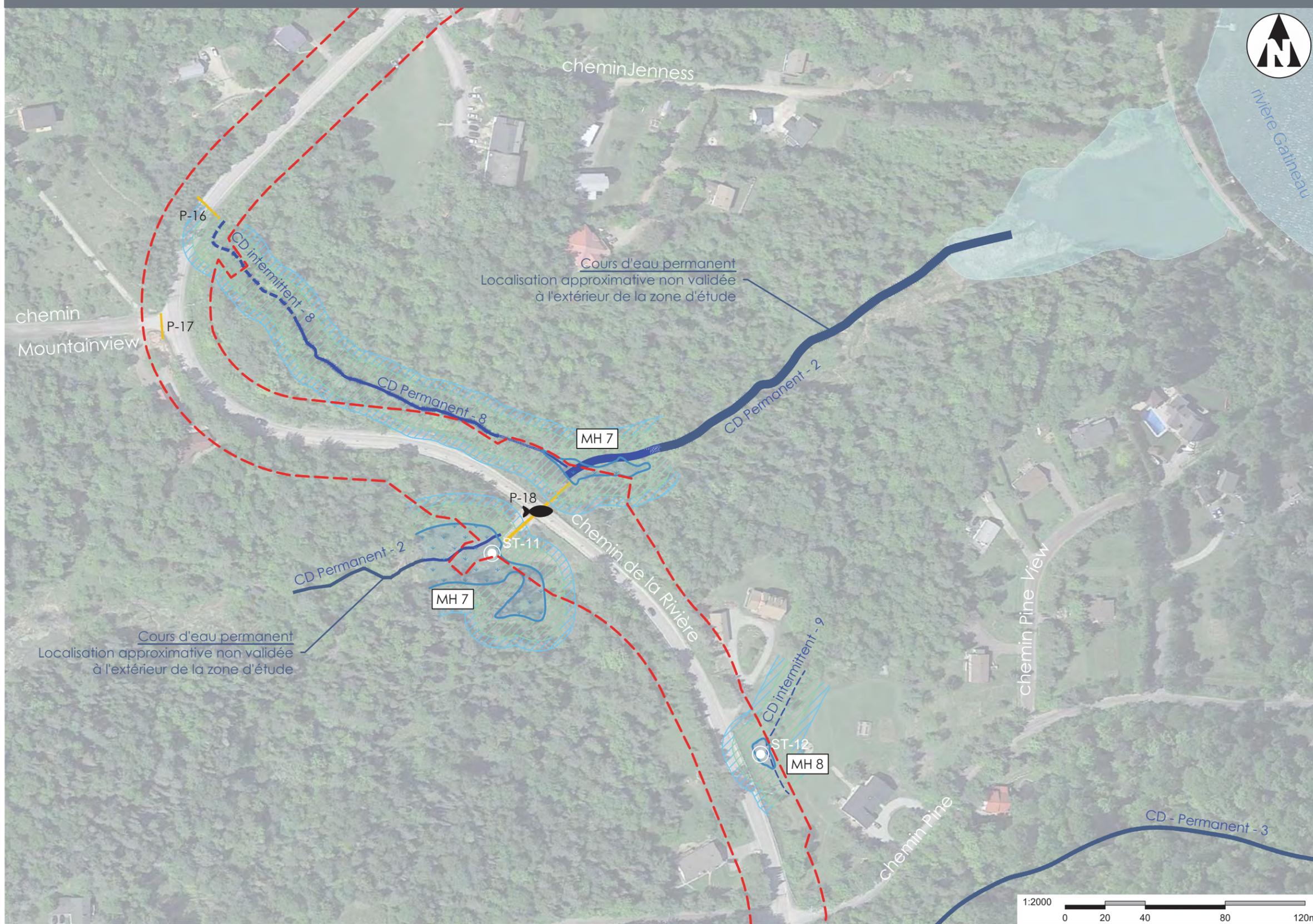
N/Réf. : G004516

Relevé par : V. Bouchard, N. Bertrand et D. Chalifoux
Dessiné par : V. Fauvel-Benoît
Concepteur : V. Bédard
Vérifié par : D. Chalifoux

Révision 01 - Émis pour étude de caractérisation écologique - 31 août 2020

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de « CIMA+ » ; toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de « CIMA+ ».





- Légende**
- Limite du site à l'étude
 - Milieu humide (selon CIMA+, 2020)
 - Cours d'eau permanent¹
 - Cours d'eau intermittent¹
 - Ligne des hautes eaux (LHE)²
 - Bande de protection riveraine (10 m)
 - Bande de protection riveraine municipale (15 m)
 - Ponceau existant P-012
 - Libre passage du poisson requis
 - Herbière aquatique (selon CIMA+, 2016)
 - Herbière aquatique (selon CIMA+, 2020)
 - 1. Rubanier sp.
 - 2. Rubanier sp. et nénuphar
 - 3. Quenouille et nénuphar
 - Zone d'intervention spéciale (ZIS)
 - Station d'inventaire

¹ Les milieux humides et hydriques situés à l'extérieur du site à l'étude n'ont pas été relevés.

² La rivière Gatineau dans le secteur à l'étude est entièrement contrôlé par le barrage de Chelsea (X0002869). La ligne des hautes eaux de la rivière montrée en plan a donc été calculée à l'aide d'un modèle hydraulique sommaire.

Sources :

- Cours d'eau, CIMA+, 2020
- Herbiers aquatiques, CIMA+, 2020
- Ligne des hautes eaux, CIMA+, 2020
- Milieux humides, CIMA+, 2019 & 2020
- Photo aérienne, Google Imagerie, 2018
- Zone d'intervention spéciale, Gouvernement du Québec, 2019

Notes générales :

Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées. Toute erreur ou omission doit être rapportée à CIMA+. Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur.

ENV-01k - Identification des milieux humides et hydriques (zone d'étude J)

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea (QC)
Municipalité de Chelsea

N/Réf. : G004516

Relevé par : V. Bouchard, N. Bertrand et D. Chalifoux
Dessiné par : V. Fauvel-Benoît
Concepteur : V. Bédard
Vérifié par : D. Chalifoux

Révision 01 - Émis pour étude de caractérisation écologique - 31 août 2020

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de « CIMA+ » ; toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de « CIMA+ ».

